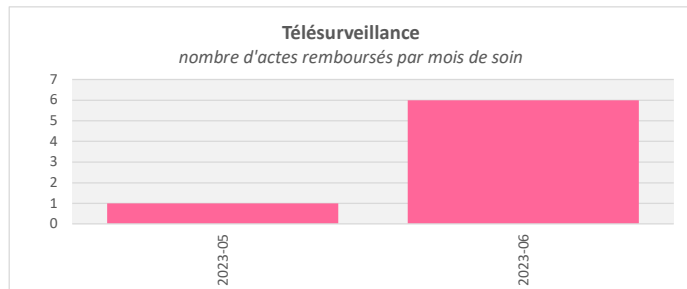
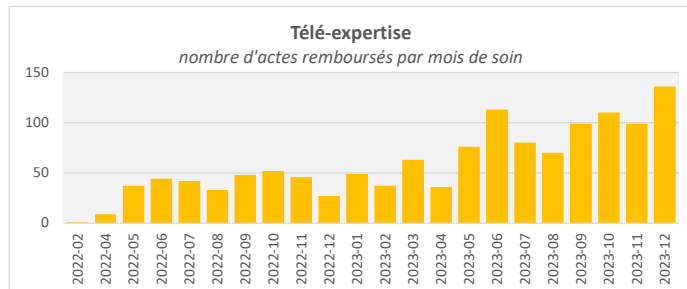
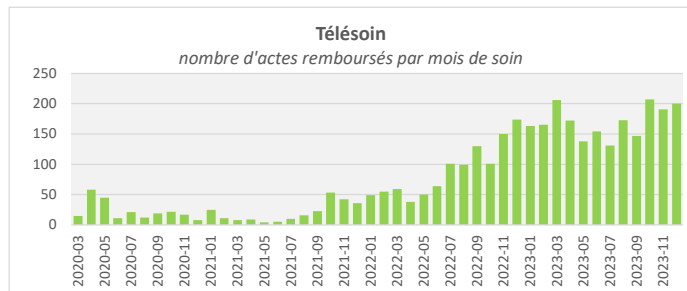
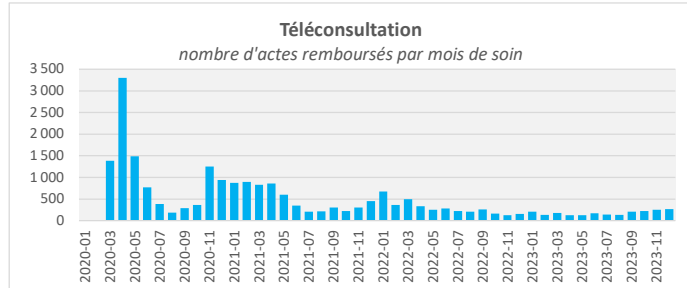


Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de téléconsultation réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne, quel que soit le lieu de résidence du bénéficiaire. L'activité des médecins libéraux exerçant dans les établissements de santé privés est prise en compte dans les analyses.

Sont exclus les actes réalisés dans le cadre d'une activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...).

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte. On peut considérer que l'activité de l'année 2023 est quasi-exhaustive dans les analyses.

Nb d'actes Famille d'actes	Année			
	2020	2021	2022	2023
TELECONSULTATION	10 367	6 099	3 511	2 160
TELESOIN	228	242	1 070	2 047
TELE-EXPERTISE			339	968
TELESURVEILLANCE				7



Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de téléconsultation réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne, **quel que soit le lieu de résidence du bénéficiaire**. L'activité des médecins libéraux exerçant dans les établissements de santé privés est prise en compte dans les analyses.

Sont exclus les actes réalisés dans le cadre d'une activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...).

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte. On peut considérer que l'activité de l'année 2023 est quasi-exhaustive dans les analyses.

LES TÉLECONSULTATIONS

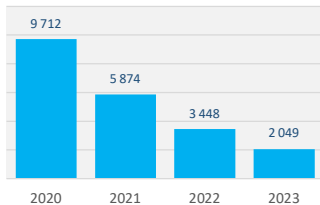
Les actes de téléconsultation réalisés par les PS bretons

Acte	Année					%			
	2020	2021	2022	2023		2020	2021	2022	2023
TC - TELECONSULTATION TOUTES SPECIALITES	417	183	19	1		4,0%	3,0%	0,5%	0,0%
TCG - TELECONSULTATION GENERALISTE	9 950	5 916	3 492	2 159		96,0%	97,0%	99,5%	100,0%
Total général	10 367	6 099	3 511	2 160		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

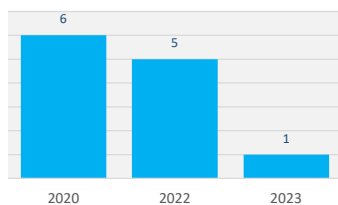
Les professions / spécialités médicales des PS bretons pratiquant la téléconsultation

Profession / spécialité	Année					%			
	2020	2021	2022	2023		2020	2021	2022	2023
A-Médecin généraliste	9 712	5 874	3 448	2 049		93,7%	96,3%	98,2%	94,9%
B-Médecin (autres spécialités)	10					0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
B-Médecin (cardiologie)			1			0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
B-Médecin (dermatologie)	68					0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
B-Médecin (endocrinologue)	82	22				0,8%	0,4%	0,0%	0,0%
B-Médecin (psychiatrie générale et infantile)	6		5	1		0,1%	0,0%	0,1%	0,0%
D-Sage-femme	199	105	44	110		1,9%	1,7%	1,3%	5,1%
H-PS inconnus (identifiants 99)	290	98	13			2,8%	1,6%	0,4%	0,0%
Total général	10 367	6 099	3 511	2 160		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

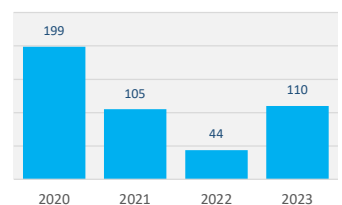
Evolution annuelle du nb d'actes
Médecins généralistes



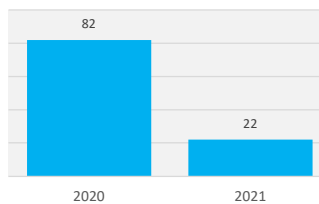
Evolution annuelle du nb d'actes
Psychiatres



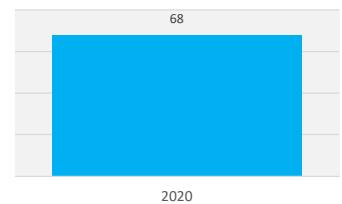
Evolution annuelle du nb d'actes
Sages-femmes



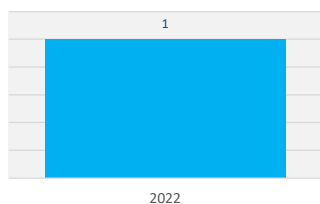
Evolution annuelle du nb d'actes
Endocrinologues



Evolution annuelle du nb d'actes
Dermatologues



Evolution annuelle du nb d'actes
Cardiologues



Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de télésoin réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne, **quel que soit le lieu de résidence du bénéficiaire**. L'activité des médecins libéraux exerçant dans les établissements de santé privés est prise en compte dans les analyses.

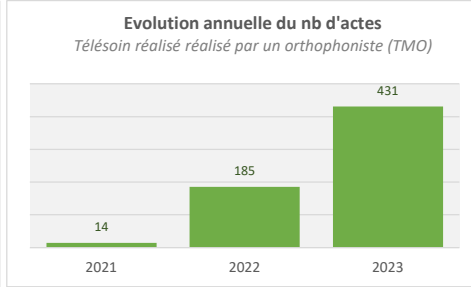
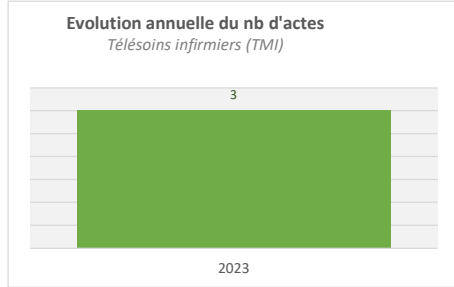
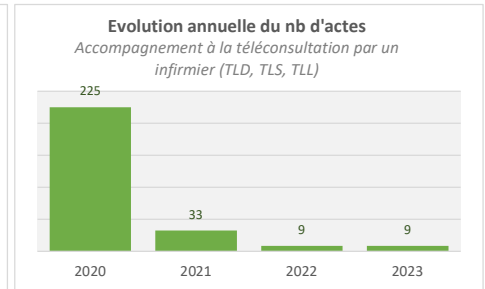
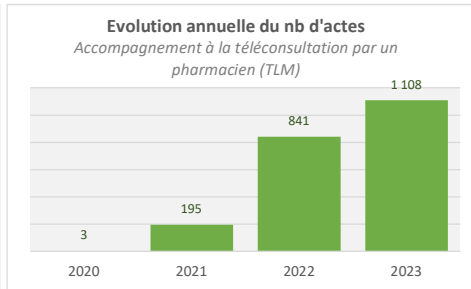
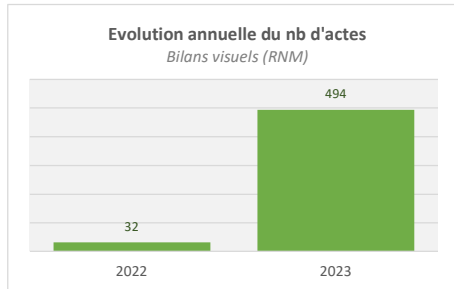
Sont exclus les actes réalisés dans le cadre d'une activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...).

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte. On peut considérer que l'activité de l'année 2023 est quasi-exhaustive dans les analyses.

LES TÉLÉSOINS

Les actes de télésoin réalisés par les PS bretons

Acte	Année				%			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
RNM - PROTOCOLE MURAIN - BILAN VISUEL			32	494	0,0%	0,0%	3,0%	24,1%
TLD - TELECONSULTATION DOMICILE	22	10	4	6	9,6%	4,1%	0,4%	0,3%
TLL - TELECONSULTATION LIEU DEDIE	85	9			37,3%	3,7%	0,0%	0,0%
TLM - CODE TRACEUR TELECONSULTATION	3	195	841	1 108	1,3%	80,6%	78,6%	54,1%
TLS - TELECONSULTATION LORS D'UN SOIN	118	14	5	3	51,8%	5,8%	0,5%	0,1%
TMI - TELESOINS INFIRMIERS				3	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%
TMO - TELESOINS ORTHOPHONISTES		14	185	431	0,0%	5,8%	17,3%	21,1%
TPH - TELESOINS PHARMACIE			3	2	0,0%	0,0%	0,3%	0,1%
Total général	228	242	1 070	2 047	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



Les professions / spécialités médicales des PS bretons pratiquant le télésoin

Profession / spécialité	Année				%			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
B-Médecin (ophtalmologie)			28	482	0,0%	0,0%	2,6%	23,5%
C-Pharmacie	3	195	844	1 110	1,3%	80,6%	78,9%	54,2%
E-Infirmier (dont IPA)	225	33	9	12	98,7%	13,6%	0,8%	0,6%
E-Orthophoniste		14	185	431	0,0%	5,8%	17,3%	21,1%
E-Orthoptiste			4	12	0,0%	0,0%	0,4%	0,6%
Total général	228	242	1 070	2 047	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de téléconsulte réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne, **quel que soit le lieu de résidence du bénéficiaire**. L'activité des médecins libéraux exerçant dans les établissements de santé privés est prise en compte dans les analyses.

Sont exclus les actes réalisés dans le cadre d'une activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...).

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte. On peut considérer que l'activité de l'année 2023 est quasi-exhaustive dans les analyses.

LA TÉLÉ-EXPERTISE

Les actes de télé-expertise réalisés par les PS bretons

Acte	Année		%	
	2022	2023	2022	2023
RQD - DEMANDE TELEEXPERTISE	335	910	98,8%	94,0%
TE1 - TELE EXPERTISE DE NIVEAU 1		29	0,0%	3,0%
TE2 - TELE EXPERTISE DE NIVEAU 2	4	29	1,2%	3,0%
Total général	339	968	100,0%	100,0%

Les professions / spécialités médicales des PS bretons requérant un acte de télé-expertise (acte RQD uniquement)

Profession / spécialité	Année		%	
	2022	2023	2022	2023
A-Médecin généraliste	330	868	98,5%	95,4%
B-Médecin (ophtalmologie)	3	7	0,9%	0,8%
B-Médecin (pédiatrie)	2		0,6%	0,0%
D-Sage-femme		33	0,0%	3,6%
E-Infirmier (dont IPA)		2	0,0%	0,2%
Total général	335	910	100,0%	100,0%

Les professions / spécialités médicales des PS bretons requises lors d'un acte de télé-expertise (actes TE1 et TE2 uniquement)

Profession / spécialité	Année		%	
	2022	2023	2022	2023
A-Médecin généraliste	1	31	25,0%	53,4%
B-Médecin (cardiologie)	1	14	25,0%	24,1%
H-PS inconnus (identifiants 99)	2	13	50,0%	22,4%
Total général	4	58	100,0%	100,0%

Les analyses s'appuient sur une extraction du Système national des données de santé (SNDS) : actes de téléconsulte réalisés par des professionnels de santé (PS) libéraux exerçant en Bretagne, quel que soit le lieu de résidence du bénéficiaire. L'activité des médecins libéraux exerçant dans les établissements de santé privés est prise en compte dans les analyses.

Sont exclus les actes réalisés dans le cadre d'une activité salariée (en centre de santé, en milieu hospitalier, en structure médico-sociale, ...).

Attention, une partie des remboursements remonte dans le SNDS au bout de plusieurs mois ; on estime cependant qu'environ 95 % des remboursements sont intégrés au cours des deux mois suivant le mois de réalisation de l'acte. On peut considérer que l'activité de l'année 2023 est quasi-exhaustive dans les analyses.

LA TÉLÉSURVEILLANCE

Les actes de télésurveillance réalisés par les PS bretons

Acte	Année	
	Nb d'actes 2023	% 2023
TSA - TÉLÉSURVEILLANCE : PS EFFECTUANT L'ACCOMPAGNEMENT	7	100,0%
Total général	7	100,0%

Les professions / spécialités médicales des PS bretons pratiquant la télésurveillance

Profession / spécialité	Année	
	Nb d'actes 2023	% 2023
E-Orthophoniste	7	100,0%
Total général	7	100,0%